

Le 20 novembre 2017



Pouvoir s'opposer
toujours
proposer
Syndicat
CFTC

« GRAINS DE SEL n°4 »

TERRITORIAUX 63 CFTC

SECTION CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

HORAIRES DE LA DEPP

LA CFTC SE FAIT ENTENDRE

Le travail en profondeur entrepris par la CFTC commence à porter ses fruits :

- . les courriers adressés aux 21 Maires avec des propositions
- . deux réunions avec les agents sur leurs horaires :
 - à la Maison des Sports et à Cournon.

Le personnel s'est déplacé massivement et a démontré sa volonté d'être écouté sur l'horaire 7H00-15H00 en hiver.



Les agents ont demandé de faire une intersyndicale.

LA CFTC l'a faite

Notre priorité est l'écoute du personnel pour défendre ses idées et les faire aboutir.

Lors du CT du 16 octobre 2017, le Président Olivier BIANCHI a maintenu l'horaire 7H00-15H00 jusqu'au prochain bureau du conseil communautaire où cet horaire sera évoqué.

Les nouveaux esclaves du XXIème siècle ?

Forcément autour de vous, les corvéables sont disponibles suivant les besoins de l'autorité...

Elles et ils n'ont souvent pas droit à la parole et doivent se taire pour que leur contrat soit prolongé....

Mal nés, elles et ils n'ont pas les mêmes «connaissances» que d'autres.....

Et pourtant, tout les jours, elles et ils viennent chercher de quoi faire «bouillir leur marmite».

On pourrait continuer cette ribambelle d'exemples elles et ils s'appellent :

Les Contractuel(le)s :

Utiles à la collectivité, la CFTC constate un abus de leur emplois dans tous les services.

Exemple :

Les Déchetteries:



L'ancienneté des agents contractuels est oubliée lorsque les agents postulent et malgré leurs efforts, ils ne sont pas récompensés de leur travail.

On leur répond « ne correspond pas au profil du poste »

Et pourtant, cela fait 6 à 8 ans qu'ils occupent ce poste sur n'importe quelle déchetterie de la CAM.

Combien de temps encore la dizaine d'anciens de Cler-co et de Véolia vont-ils attendre pour être titularisés afin de sortir de leur situation précaire ?

Les territoriaux 63 CFTC veulent qu'une solution soit trouvée pour ses agents. Nous sommes prêts à travailler avec les services concernés et le personnel.

AVANCEMENT :

Chaque agent, avant son transfert, a eu un entretien avec des critères propres à sa collectivité du moment.

Sur quels critères l'harmonisation a été faite à la CAM ?



La CFTC ne peut se satisfaire de la manière qui a été utilisée pour déterminer les avancements même si le nombre d'agents promu n'est pas négligeable. Beaucoup trop d'agents se retrouvent devant la glace, sans réelle explication justifiée.

Ce flou et ce manque de visibilité peuvent supposer certains arrangements entre amis, aux détriments d'agents qui sont floués malgré leur investissement.

Sécurité des agents :

Suite à une agression sur une équipe de la Direction du Cycle de l'Eau, lors d'une intervention d'urgence, la CFTC a lancé une alerte au président, ainsi qu'à la DRH le 7 juillet 2017 et a demandé :

- la mise en place d'un protocole agression pour les agents de la C.A.M.(médecin, psychologue, suivi RH....)
- une organisation spécifique sur les quartiers sensibles.

Sans réponse, lors du dernier CT, nous avons renouvelé ces demandes.

Un psychologue dépendant du centre de gestion devrait être mis en place, la CFTC attend l'officialisation de sa demande .

A ce jour, la CFTC et les agents s'inquiètent pour leurs sécurités sur certains sites.

Nous rappelons que l'employeur est tenu de **garantir la santé et la sécurité de son personnel.**

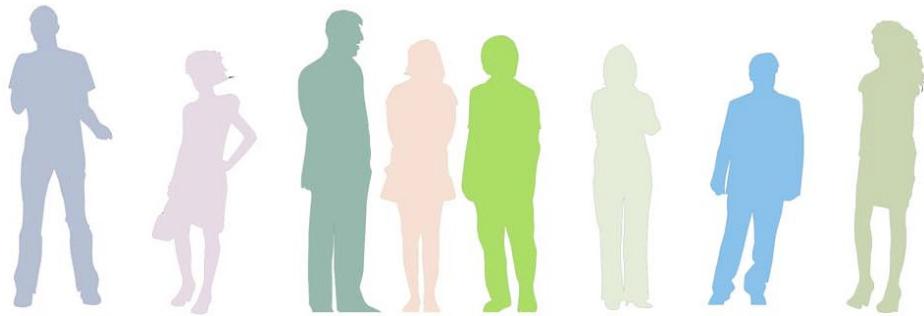
Protection fonctionnelle des agents publics :

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires a prévu en faveur des fonctionnaires et agents non titulaires une garantie de protection à l'occasion de leurs fonctions.

Le principe de la protection fonctionnelle est posé par l'article 11 de cette loi, dont le premier alinéa dispose que : « Les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par **la collectivité publique** dont ils dépendent, conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales »

**Présente à vos côtés pour faire valoir vos droits
afin de vous défendre vite et bien.**

**DANS LES COLLECTIVITÉS, VOUS ÊTES “AU SERVICE
DES USAGERS” ...MAIS QUI S'OCCUPE DE VOUS ?**



**la CFTC est là
pour vous défendre !**

**La section CFTC Territoriaux 63, portée par la volonté d'une équipe indépendante
et responsable, s'engage à vous accompagner pour défendre vos intérêts.**

LA CFTC C'EST VOUS !

BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE

CONTACTEZ NOUS :

M. DUGNE Guy : Président de la section Clermont Auvergne Métropole

Téléphone : 06 30 07 94 30

**Email : syndicat-cftc@clermontmetropole.eu
territoires63cftc@gmail.com**

Notre site INTERNET :

<https://www.territoires63cftc.com>

**Arrêtez de tourner
en rond ...**



Rejoignez-nous !

SVP Ne pas jeter sur la voie publique

